



DOSSIER

Les Déchets en chiffres

- Plus de déchets ici qu'ailleurs

En ordures ménagères, la poubelle moyenne à l'échelon national était estimée en 2004 à 456 kg/an/habitant, soit plus d'un kilo par jour et par habitant. Dans le canton, le total des ordures ménagères collectées se montait en 2005 à 11453 tonnes.

Pour calculer le produit par habitant, il faudrait disposer d'un chiffre de population exact pour 2005, que nous n'avons pas.

Il faut donc se contenter de l'estimer

autour de 22500 habitants : cela situerait notre poubelle moyenne annuelle autour de 510 kg/an/habitant, soit environ 12 % de plus que la moyenne nationale.

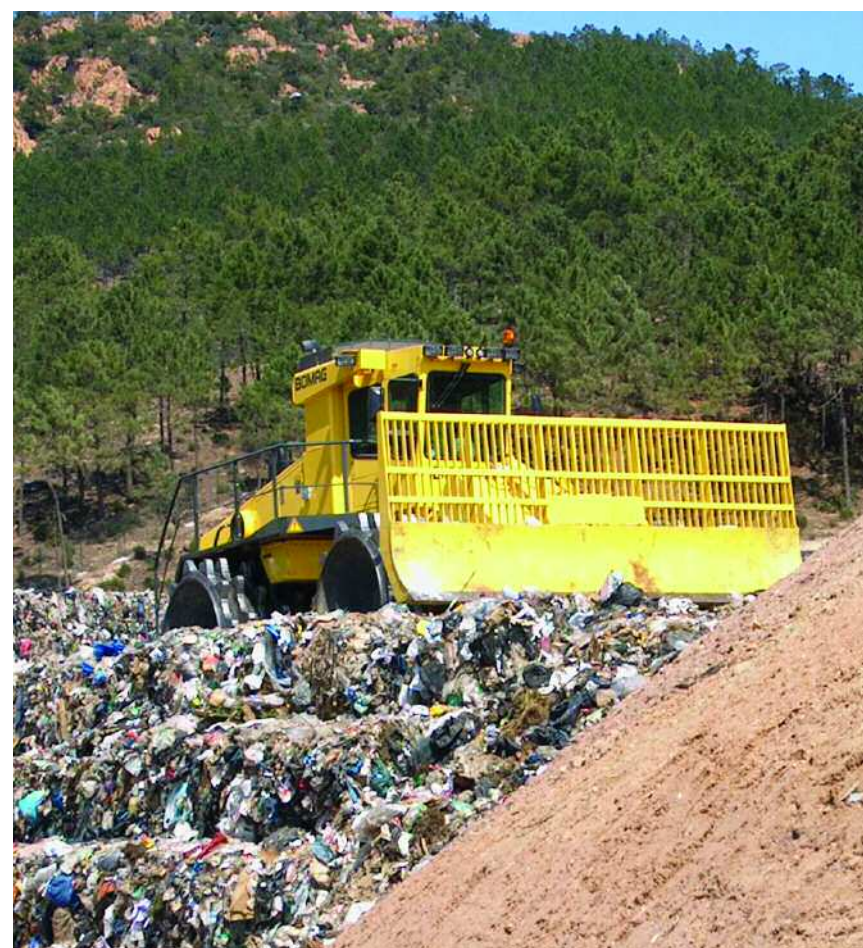
Pourquoi ? trois explications paraissent vraisemblables :

- d'abord, la collecte sélective, même si elle est en progrès, a encore une forte marge de progression, ce qui fait qu'on retrouve souvent dans les ordures ménagères proprement dites des déchets qui n'ont rien à y faire

: par exemple, une habitude citadine et septentrionale entraîne certains de nos concitoyens à mettre en sac poubelle et dans leur poubelle ce qui sort de leur tondeuse.

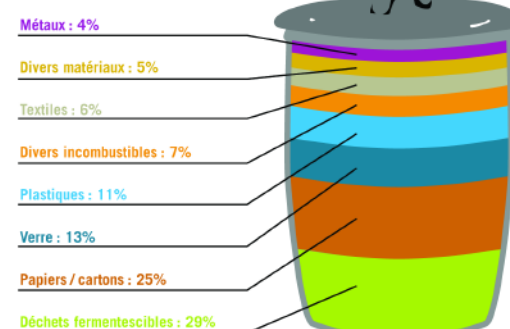
- ensuite, le niveau de vie relativement élevé de notre région se traduit par de fortes habitudes de consommation (c'est vrai aussi pour l'eau, hélas..), ce qu'on retrouve ensuite dans la poubelle.

- enfin, et surtout, nous sommes dans une région à forte fréquentation touristique, et les déchets produits par nos visiteurs gonflent évidemment nos statistiques.



Qu'y a-t-il dans votre poubelle ?

Répartition en poids des déchets ménagers dans une poubelle moyenne (chiffres ADEME/juin 2004)



Déchets	En kilos pour une poubelle moyenne 456 kg / an	Composition	Destination
Métaux	18	Boîtes de conserves, canettes... Autres ferrailles	Poubelle des déchets recyclables Point Propreté
Divers matériaux	23	Cendres, gravats, objets en bois...	Composteur ou Point Propreté
Textiles	27	Vêtements et linges usagés...	Poubelle grise
Divers incombustibles	32	Vaisselle...	Associations caritatives ou poubelle grise
Plastiques	50	Bouteilles, bidons, flacons... Sacs, autres plastiques...	Poubelle des déchets recyclables, Point Propreté pour contenants de toxiques. Poubelle grise
Verre	59	Bouteilles, pots, flacons...	Conteneur à verre
Papiers / cartons	114	Papiers, journaux, magazines, emballages...	Poubelle des déchets recyclables, conteneur à papier ou composteur ou poubelle grise (papiers souillés)
Déchets fermentescibles	132	Déchets de repas, épluchures, plantes fanées...	Poubelle grise ou composteur (déchets non gras)

Qui fait quoi, et pour quel prix ?

- les compétences statutaires des uns et des autres

Les communes du canton avaient, jusqu'au 21 août dernier, la compétence de la collecte des ordures ménagères. Certaines l'exerçaient jusque-là en régie directe (c'est-à-dire avec leurs camions, leur personnel), comme par exemple Seillans ou Fayence, d'autres en délégation (c'est-à-dire en confiant le marché à une société extérieure), comme par exemple Callian ou Tourrettes. Depuis le 21 août, la compétence de la collecte est passée à la communauté nouvellement créée (voir par ailleurs). En pratique, cela ne changera rien : chaque commune continuera, avec son choix de mode d'exploitation, à opérer la collecte mais pour le compte de la communauté. C'est à cette dernière que chaque

commune facturera le service (c'est-à-dire ou bien le montant du marché du prestataire, ou bien l'évaluation de la mise à disposition de ses matériels et personnels), et c'est cette dernière qui encaissera les recettes afférentes.

Pour ce qui est du transport jusqu'au site de traitement et du traitement lui-même, la compétence relevait jusqu'au 21 août du Sivom, et relève dorénavant de la communauté de communes. Mais hier comme aujourd'hui, les élus du canton n'ont jamais choisi le site de traitement (à Bagnols), ni l'exploitant de ce site (le groupe Pizzorno, contre lequel je n'ai rien par ailleurs, et dont il n'y a pas de raison de remettre en cause la qualité du travail). En effet, depuis un arrêté préfectoral du 17 juillet 2002, le Sivom a été inclus manu militari dans l'aire géographique qui dépend de ce centre de traitement. Dans le même temps, en 2003, le

syndicat intercommunal local, le Sitom (Bagnols-en-Forêt, les Adrets, Roquebrune, Puget, Fréjus et Saint-Raphaël) a décidé de passer une convention de délégation de services avec un exploitant (notamment pour lui donner le temps d'amortir les investissements lourds pour étendre la capacité de stockage du site). Nous avons donc, par le double effet de ces mesures, été contraints à notre tour, sans jamais avoir été consultés, de passer un marché avec l'entreprise délégataire choisie par le Sitom. Cette année-là, les prix s'étaient envolés de près de 85 %, pour couvrir les fameux travaux en question et aussi parce que le Sitom se réserve un prix préférentiel auquel nos communes n'ont pas accès : il en était résulté une polémique dont certains se souviennent peut-être (voir notamment Var-Matin des 25/4 et 2/6/2003).

- combien ça coûte ?

Le coût du traitement à la tonne était de 76,52 € TTC au 1/8/2005. Le coût du transport des ordures ménagères entre le quai de transfert intercommunal, point d'arrivée des déchets collectés par les communes, et le site de Bagnols, incluant le coût du fonctionnement du quai de transfert de Tourrettes, est de 20,04 € TTC la tonne. Le total de traitement de la tonne de déchets est donc de 96,56 € TTC, pour un montant total en dépenses qui s'élevait en 2005 à 1218412,7 € TTC. Le coût de la collecte est plus difficile à chiffrer, puisque certaines communes la pratiquent en régie.





DOSSIER

Pour la collecte de Callian confiée à un prestataire, le coût annuel est voisin de 144000 € TTC : j'é mets l'hypothèse qu'il faut multiplier ce chiffre par six (hypothèse basse) ou huit (hypothèse haute) pour évaluer le coût réel de la collecte dans notre canton.

Enfin, il faut ajouter à cela le tri sélectif (voir double page suivante), qui coûte, pour 2600 tonnes recueillies, 358139,57 € TTC, mais qui produit des recettes (98213,06 € pour 2005) : il s'agit donc non seulement d'un mieux pour l'environnement, mais aussi d'une pratique financièrement utile pour la collectivité.

Où vont nos déchets ?

Pour répondre à cette question, il faut distinguer ce qui est recyclable et ce qui ne l'est pas. La partie recyclable est celle qui provient des points d'apport volontaires (les conteneurs bleus, verts et jaunes du tri sélectif) et de ce qui est récupéré au quai de transfert intercommunal. Le reste, le gros de l'apport des ordures ménagères, a pour destination le centre de stockage de déchets ultimes (on ne dit plus décharge..) de Bagnols-en-Forêt, où elles sont traitées.

Le tri sélectif

Ce tri est organisé dans notre canton à partir d'une cinquantaine de points d'apport volontaire, répartis sur les huit communes. Les colonnes sont relevées périodiquement par des camions qui, contrairement à une légende tenace, ne mélangent pas verre, emballages et papiers : ces camions sont tri-compartmentés.



Le tri et le conditionnement des différents matériaux sont réalisés au centre de tri de la SMA au Muy. On relève pour 2005 les quantités suivantes :

	2005
Verre	624,75 t
Journaux	408,66 t
Emballages	140,45 t
TOTAL	1306,26 t

Par ailleurs, le tri est également réalisé sur les apports au quai de transfert intercommunal de Tourrettes, certains déchets étant recyclables :

	2005
Encombrants	664,81 t
Végétaux	49,60 t
Métaux, ferrailles	558,38 t
Papiers, cartons	1,52 t
Pneus	8,98 t
Piles	22,97 t
TOTAL	1306,26 t

Evidemment, ces matières triées ne finissent pas leur course au CSDU de Bagnols : elles sont récupérées dans des conditions qui sont fixées

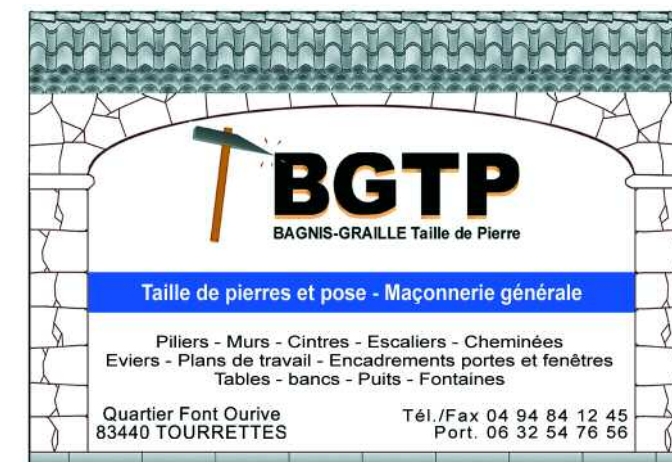
dans un contrat signé entre le Sivom (maintenant la communauté) et Eco-Emballages, contrat qui détermine une garantie de reprise. A titre indicatif, les entreprises suivantes sont concernées : pour le verre, O-I BSN glasspack ; pour l'acier, Arcellor ; pour l'aluminium, Affimet ; pour les emballages papier-carton et les briques alimentaires ; ReviPac, pour les plastiques, Valorplast ; pour les piles et accumulateurs portables, Corepile ; et pour les journaux, magazines et revues, la Sma.

Jeter : quoi et où ?

Le moins de choses possibles dans votre poubelle : si vous avez la chance d'avoir un jardin, n'oubliez pas que la fraction fermentescible de votre poubelle (déchets organiques et alimentaires) peut devenir un excellent compost « maison » (voir encadré bleu). Le verre, le papier et les emballages plastiques doivent être apportés aux points d'apport volontaire (les colonnes vertes, jaunes et bleues) ou bien à la déchetterie intercommunale située sur la RD 56



DOSSIER



à Tourrettes.

Celle-ci accueille gratuitement les déchets des ménages, et sous franchise d'une demi-tonne par mois ceux des professionnels.

Par ailleurs, même les déchets que le quai de transfert n'accepte pas (déblais, gravats, boues, déchets industriels notamment) sont acceptés ailleurs par des professionnels du canton, (Sandrine : citer Ouassou et Taxil ? Y en a-t-il d'autres ?). Il n'existe donc aucune sorte d'excuse pour

aller jeter un réfrigérateur en forêt,

ni non plus, alors que c'est encore

une pratique qui survit chez certains

professionnels du BTP, pour faire

brûler sur place, à l'aube ou au

crépuscule, plâtres, sacs et autres

résidus de chantier. ■



SITE INTERNET : pour faire du compost.

<http://www.univers-nature.com/activites/fabrication-compost.html>

<http://www.aujardin.info/fiches/compost.php>

<http://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/fp.compostage.php3>